



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240527-D2024\_60\_SI-AR

## DECISION 2024-60

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la vétusté du matériel en place au gymnase communautaire à Kanfen et le gain financier que le passage à un éclairage LED apporterait,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de fourniture de luminaires LED pour le « relamping » du gymnase communautaire à Kanfen est conclu le 28 mai 2024 avec l'entreprise CEF Yesss Electrique METZ – 114/116 route de Thionville à WOIPPY, pour un montant de 20 160,00 € H.T. soit un total de 24 192,00 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 28 mai 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024*